

LE SITE TECH-VELOCITY.COM - LE SITE SURPRENANT

Category: [Placements atypiques](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site internet :

Le site a été créé le 01/08/2019. Nous publions le whois :

<https://domainbigdata.com/tech-velocity.com>

Nos recherches :

Ce site propose d'investir dans le trading des crypto monnaies. Nous publions la page accueil :

[La page accueil du site tech-velocity](#)

Ce site a proposé d'investir dans le libra, monnaie virtuelle potentielle de Facebook.

La page accueil :

L'examen de la page accueil nous a permis d'établir des faits qui sont troublants :

Certaines formulations sont surprenantes. Elle montrent que le français est imparfaitement maîtrisé.

" Achetez des crypto-devises directement sur votre portefeuille avec une carte de crédit ou de débit. C'est rapide, simple et sécurisé."

Les cartes de crédit, nous connaissons. Par contre nous ne savons pas ce que veut dire "carte de débit"

" Investissez dans nos usines de Minage et faite des profits bien plus haut que le moyenne !"

Un site qui a 4 mois d'activité revendique des usines de minage. Au vu de l'investissement, nous avons un "léger" doute. Par ailleurs, la conjugaison du verbe faire est une novation... en outre, moyenne est un mot féminin...

Les informations juridiques :

Il n'y a aucune condition générale de vente sur le site. Le seul renseignement est un lien vers le site REGAFI pointant vers une société anglaise créée en 2009.

https://www.regafi.fr/spip.php?type=simple&id_secteur=1&lang=fr&denomination=velocity&page=af&id=2044

Rien ne permet d'affirmer qu'il s'agit d'un site de la vraie société.

Le whois :

Il est anonyme. C'est une anomalie qui mérite la prudence.

Nous mettrons en ligne les nouvelles informations que nous recueillerons.

Nous vous déconseillons d'investir sur ce site.

Conclusion :

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous indiquer le nom du site et nous joindre dans votre mail les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-diamants-aux-options-binaires-ou-au-bitcoin/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47

€ incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[La revue ANTIPAC n° 142](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi la régler par chèque à l'ordre d'ADC France. Il est à joindre avec les documents que vous nous enverrez.

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

